

L'union interparlementaire

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter un amendement à la motion. Je ne suis pas certain de la procédure à suivre ici, puisque j'ai appuyé la motion. Je ne sais pas si je puis présenter un amendement, mais je crois que nous trouverons une façon de nous en sortir. Avec le consentement unanime, je propose, avec l'appui du député de Malpèque, que, dans l'amendement à la motion 76 inscrite au nom du député de Fundy-Royal (M. Fairweather), on ajoute ce qui suit:

et que l'acte final du congrès soit renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence entrevoit un problème de procédure concernant au sujet de la recevabilité de l'amendement sous sa forme actuelle. Il semble, pour la présidence, une proposition entièrement nouvelle. Pendant que je réfléchis à la question, le député de Scarborough-Ouest (M. Harney) pourrait profiter de l'occasion pour participer au débat. Entretemps, j'essayerai de prendre une décision au sujet de l'amendement ou peut-être de proposer une façon plus facile d'accéder au désir des députés.

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne suis certainement pas aussi bon que le député de Malpèque (M. MacLean) ou celui de York-Nord (M. Danson) lorsqu'il s'agit de féliciter et de remercier les gens qui ont rendu notre voyage à Helsinki si fructueux et si plaisant. Je veux tout simplement ériger leurs propos et ajouter mes remerciements pour l'aide qu'a reçue la délégation canadienne de la part de Son Excellence l'ambassadeur de Finlande, surtout pour la séance d'information à laquelle il nous a invités avant notre départ pour Helsinki. Par son entremise, je tiens à exprimer mes remerciements à l'endroit des parlementaires finlandais et des habitants de ce pays. Même si nous n'avons pas eu l'occasion de les rencontrer tous, les rapports que nous avons eus étaient chaleureux et sympathiques.

Monsieur l'Orateur, je consacrerai mes remarques directement et simplement à la troisième commission de la conférence et à son comité de rédaction aux travaux duquel j'ai eu l'honneur de participer.

• (1740)

Cette commission était chargée des relations d'ordre économique. Je commencerai mes observations en lisant aux députés une partie de la résolution présentée à la conférence par la délégation canadienne; c'était un projet de résolution sur la coopération et la collaboration entre les pays en ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement. Cette résolution, pour être juste, fut proposée à l'origine par le député de York-Nord (M. Danson), et on l'appelait couramment, au sein de la délégation, la doctrine Danson. Quoi qu'il en soit, bien que j'aie eu l'honneur de prendre la parole sur cette résolution lors de la conférence plénière et que j'y aie travaillé, il faut rendre à César ce qui appartient à César. C'est le seul hommage que je puisse rendre dans une Chambre où règne le sectarisme, mais il s'agissait alors d'une situation totalement neutre, et je suis heureux de pouvoir rendre hommage à l'intéressé. La résolution se lit en partie ainsi qu'il suit:

Croyant que le développement sera réalisable grâce à des efforts et des programmes conjoints entre les pays industrialisés, y compris les pays qui ont des régimes économiques et sociaux différents,

Reconnaissant qu'il est souhaitable de réformer le système monétaire international et de libéraliser le commerce international,

[M. Danson.]

Désireux de trouver de nouveaux moyens pour diminuer les tensions entre l'Est et l'Ouest,

Recommande que les délégations participantes encouragent leurs gouvernements à coordonner, dans la mesure du possible et de concert avec les pays en voie de développement, leurs programmes nationaux d'aide au développement, et à chercher à formuler conjointement ou en collaboration des programmes d'aide au développement.

Je crois qu'en toute justice, tout ce que je peux faire c'est répéter l'essentiel du discours en faveur de cette résolution que j'ai fait devant la séance plénière. Il va de soi que les séances de l'Union interparlementaire ne sont pas des réunions gouvernementales, et que les membres des délégations y assistent, non pas en tant que représentants de l'ensemble de leur parlement, mais en représentants de la composition actuelle de leur parlement. Si par conséquent vous détectez un certain sectarisme, je crois que vous serez d'accord pour dire qu'il était tout à fait juste d'inclure ces éléments.

Quand j'ai parlé de la résolution canadienne, j'ai signalé un point très évident: que l'aide devait être coordonnée et qu'elle devait, bien sûr, être offerte aux pays en voie de développement dans un esprit de collaboration. La plupart des pays qui se sont occupés d'aide internationale ont atteint au moins ce degré de sagesse, à savoir qu'une certaine collaboration internationale devrait accompagner l'offre d'aide et qu'il devrait y avoir une certaine consultation et collaboration avec les pays en voie de développement à qui on offre cette aide.

J'ai souligné aussi qu'il était important que l'aide des pays développés ne soit pas accompagnée de ce qu'on pourrait appeler un courant de fonds culturel. Nous avons admis le besoin de prudence quant à la teneur idéologique et politique de notre aide, mais il ne faut pas non plus que nous essayions au moyen de l'aide que nous offrons d'imposer nos valeurs et nos croyances. Les pays en voie de développement ont pleinement le droit d'évoluer comme bon leur semble, dans leur propre intérêt, et en conformité avec leur patrimoine historique. Cette considération est d'autant plus importante qu'elle ne saute pas aux yeux.

J'ai ensuite souligné que, quelle que soit la générosité de notre aide, quel que soit son degré de coordination sur le plan international, quelque attentive qu'elle puisse être aux besoins, elle n'en demeurerait pas moins insignifiante si, en tant que pays industrialisés, nous n'étions pas disposés à faire notre examen de conscience en ce qui a trait à la part des ressources de l'univers que nous consommons. Je vous cite un extrait de mes observations à ce sujet:

D'autre part, l'aide ce n'est pas seulement le don et la façon de donner; c'est aussi ce que nous prenons. En Amérique du Nord, par exemple, nous consommons plus du tiers des ressources énergétiques mondiales, et environ la moitié des ressources non renouvelables du monde entier; pourtant, nous ne représentons que le quinzième de la population du globe. La consommation mondiale d'énergie et de ressources devra être coordonnée, redistribuée, sans quoi les nations en voie de développement ne cesseront de se laisser distancer par le monde industrialisé; peu importera notre aide officielle alors: elle ne sera jamais plus qu'une amende honorable pour notre culpabilité, pour notre cupidité.

Cela ne sera certes pas facile pour le monde évolué de revenir sur ses habitudes de consommation et de les remanier, mais il le faut...

Au cours de cette conférence il a été, à juste titre, beaucoup question de souveraineté, mais il nous faut comprendre que l'édifice de la souveraineté nationale doit s'étayer sur des bases économiques autant que politiques. La base politique, c'est la volonté du peuple de constituer une nation, la base économique, c'est l'appartenance aux citoyens, ou le contrôle par eux, des conditions matérielles de leur existence. C'est pourquoi il faut se mettre à adopter les mesures indispensables pour ramener sous contrôle national et